

## L'ACTUALITÉ

# ZFE : LE RAPPORT PARLEMENTAIRE QUI APPUIE NOS DEMANDES

**Après des mois d'alerte des Pouvoirs publics sur les conséquences des ZFE sur l'activité des entreprises et leur impossibilité à ce jour, de se conformer aux règles restrictives de circulation dans ces zones, la CAPEB trouve l'appui d'un rapport parlementaire pour continuer à porter ses propositions.**

Les demandes que la CAPEB formule depuis l'an dernier pour permettre aux entreprises de continuer à travailler dans les ZFE relèvent du bon sens et de constats que tout le monde partage. Et pourtant, l'écoute des Pouvoirs publics et de certaines Collectivités locales à ce sujet reste aléatoire, souvent au motif que les intérêts environnementaux doivent prévaloir. La CAPEB et les entreprises artisanales du bâtiment qu'elle représente ne remettent nullement en cause la nécessité de préserver l'environnement et font d'ailleurs tout ce qui leur est possible de faire pour y contribuer. Seulement voilà, elles ne peuvent pas circuler avec des véhicules utilitaires propres quand il n'y en a pas sur le marché ! La parution le 12 octobre d'un rapport parlementaire sur le sujet apporte de l'eau à notre moulin.

En l'occurrence, le député Modem des Yvelines Bruno Millienne et le député socialiste de Seine Maritime Gérard Leseul soulignent clairement la situation de blocage dans laquelle se trouvent les professionnels du bâtiment : pas de véhicules sur le marché qui correspondent au Crit'Air 1 avec une autonomie et une capacité de charge suffisantes pour leurs besoins, 900 000 véhicules utilitaires qui sont, dans l'immense majorité

Les **900 000**  
véhicules utilitaires des  
entreprises du bâtiment sont,  
dans l'immense majorité,  
des diesels au mieux  
classés Crit'Air 2.

des cas, des diesels au mieux classés Crit'Air 2. Pour en sortir, les deux députés suggèrent tout d'abord de renforcer les incitations à l'acquisition généralisée de Véhicules Utilitaires Légers et de Poids Lourds Crit'Air 2 ainsi que le recours aux biocarburants, avant de planifier à plus long terme le passage aux véhicules Crit'Air 0 ou 1 en fonction des évolutions de l'offre de solutions alternatives.

Les deux députés proposent également de développer les aides au retrofitage pour les VUL et le PL, c'est-à-dire le remplacement des moteurs thermiques essence ou diesel par des moteurs électriques à batteries ou à hydrogène. Ils proposent de mettre en place "une liste officielle et un système de dérogation homogène transitoire, notamment pour les véhicules

de certains professionnels ne disposant d'aucune solution alternative sur le marché". Ils préconisent donc tolérance et souplesse dans la mise en œuvre des ZFE en soulignant que les critères imposés aujourd'hui ne rendent pas le dispositif socialement acceptable.

Autrement dit, « step by step » plutôt que de basculer brutalement dans un dispositif restrictif que personne ne peut respecter. Nous ne disons pas autre chose. Sans remettre en cause la nécessité de réduire les pollutions, il est clair que rien n'est prêt pour appliquer immédiatement les restrictions des ZFE-m. Les industriels ont besoin de temps pour produire des véhicules adaptés (PTC, autonomie) et quand ces véhicules seront sur le marché, les entreprises auront besoin de soutien pour les acquérir et en faire l'usage le plus pertinent possible. Cela suppose un dispositif d'aides financières qui permette de couvrir une partie significative de l'achat des véhicules, car si les voitures personnelles électriques ou hybrides sont coûteuses et difficiles à acquérir par les particuliers, l'acquisition de véhicules utilitaires, camionnettes et autres petits camions sont complètement hors de prix pour les entreprises artisanales, d'autant qu'il leur en faut souvent plusieurs pour leurs équipes !

## COMMUNICATION

# LA CAPEB ÉTAIT PRÉSENTE AUX ÉPREUVES WORLD SKILLS À BORDEAUX

Les épreuves de la 46<sup>e</sup> édition des WorldSkills se sont déroulées dans plusieurs pays dont la France, à défaut de pouvoir être accueillies à Shanghai comme prévu initialement. La CAPEB a tenu à accompagner les finalistes des trois métiers du BTP qui concouraient à Bordeaux en fin de semaine dernière.

Ainsi, le Président Jean-Christophe Repon s'est rendu sur place où il a rencontré la Ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels Carole Grandjean, le Président du Conseil régional Alain Rousset ainsi que le Ministre du Travail Olivier Dussopt.

Il a d'ailleurs visité les pôles des métiers avec eux et accordé une interview. Les deux Présidents de Métiers concernés – Eric Le Dévéhat et Jean-Yves Labat – étaient également présents le vendredi pour encourager les jeunes en compétition dans ces métiers mais également pour accueillir le Ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, Jean Noël Barrot, le 3<sup>e</sup> métier bâtiment représenté dans ces épreuves étant celui de la construction digitale.

On félicitera Baptiste Lamy qui remporte une médaille d'Excellence en Plâtrerie construction sèche qui lui a été remise par Christelle Rozier, administratrice de la CAPEB et du CCCA-BTP. Nino Delgado compétiteur en Taille de pierre, métier en démonstration, s'est vu remettre une médaille d'argent par Eric Le Dévéhat qui a déclaré

« Je suis touché par l'enthousiasme et l'esprit collectif de tous ces jeunes. Il y a une fraternité entre tous ces pays qui est fabuleuse ». Quant à Pierre Loir, il a décroché le Bronze en Construction digitale. Félicitations également aux autres jeunes qui concouraient dans un autre pays et en particulier à Guillaume Oswald (Métallerie), Benjamin Coelho Gaspar (Électronique), Florentin Lanceleur (Ebénisterie), Charles Navelot (Charpente), Maxime Bloque (Menuiserie).

« J'éprouve une grande reconnaissance pour tous ceux qui ont participé à cette finale internationale. Qu'ils aient une médaille ou pas, tous ces jeunes ont réalisé un magnifique parcours d'excellence. C'est une extraordinaire vitrine pour tous les métiers de la construction » a déclaré Christelle Rozier.

[Voir ici la vidéo conclusive.](#)



## RÉSEAU

# GRAND SUCCÈS DU SÉMINAIRE DES CONSEILLERS FORMATION À BORDEAUX !

Un séminaire de la communauté de pratiques des conseillers formation CAPEB est venu remplacer la réunion nationale des correspondants formation dont le format n'était plus adapté à l'animation en communauté.

Le séminaire de la communauté de pratiques des conseillers formation CAPEB qui s'est tenu à Bordeaux les 20 et 21 octobre visait à renforcer le collectif de la CoP Formation et à apprendre à mieux se connaître mais aussi à partager et à produire des nouvelles ressources et, in fine, à augmenter notre capacité à transformer le conseil en formation en une adhésion ou action de fidélisation grâce au partage avec les collègues. Les 50 participants ont aussi partagé des temps de production, dans le cadre d'ateliers tournants, et des temps de cohésion, avec notamment un rallye Ludo culturel dans Bordeaux et un dîner

convivial. Le séminaire a permis de décrire 6 situations rencontrées régulièrement par les conseillers (descriptif, mode opératoire et ressources), d'enrichir une fiche formation qui reprend l'ensemble des formations techniques et règlementaires pour chaque métier soit 12 fiches formation, de réfléchir à des idées de slogans et de choisir le slogan « CAP Communauté Sérénité ». Enfin, le trombinoscope de la communauté a été créé et la feuille de route 2023 co-construite



autour de 3 axes : la mise en place de référents par thématiques, la constitution de cercles de travail et la création d'un espace de veille. L'ensemble de ces éléments fera l'objet de travaux complémentaires afin de formaliser au mieux les productions des conseillers formation pendant ces 2 jours. Un séminaire qui a ravi ses participants si l'on en juge par les commentaires qui l'ont suivi : « J'ai passé un moment inoubliable avec vous. », « très heureuse d'avoir pu enfin rencontrer des collègues », « Deux jours au top, ravie d'avoir pu faire la connaissance de belles personnes au sein du réseau formation. » Esprit CAP CAPEB tu es bien là !!!



# RÉSEAU

## → LES VICTOIRES 2022 DE LA CAPEB SONT DISPONIBLES

Comme chaque année, la CAPEB a préparé une synthèse de ses victoires et avancées obtenues au cours de l'année.

Ces "Victoires" sont présentées sous la forme d'une affiche A4 déclinable sur la plupart des supports : pièce jointe à un appel de cotisation, intégration dans le chemin de fer des magazines CAPEB Infos que les départements sont nombreux à publier, affichette à agrandir en format homothétique pour les accueils, etc. Sont également disponibles un format pied de mail et une déclinaison en posts pour les Réseaux sociaux.

La CAPEB prévoit de diffuser ces posts tout au long du mois de novembre. Nous vous invitons évidemment à en faire autant sur vos propres réseaux. Les "Victoires 2022" doivent servir autant pour remercier nos adhérents car, grâce à eux, nous sommes plus forts et mieux écoutés (ces victoires sont donc aussi les leurs !) que pour mettre en valeur de ce que nous avons obtenu, ou évité, une occasion de démontrer l'utilité de notre organisation à celles et ceux qui l'ignorent encore.

# GOVERNEMENT

## → ASSURANCE CHÔMAGE : L'AVIS DIFFÉRENT DE L'U2P AU SEIN DU PATRONAT

Et oui, ce n'est pas par hasard si les entreprises artisanales ont choisi de se rassembler au sein d'une Union qui leur est dédiée et qui défend LEURS intérêts sans faire de compromis avec ceux des grandes entreprises au sein d'un Medef ou d'une CPME !

L'U2P vient encore d'en faire la démonstration lors de l'ouverture des concertations sur l'assurance chômage qui portaient notamment sur la modulation de l'indemnisation chômage en fonction de la conjoncture.

Ainsi, contrairement aux deux autres organisations patronales, l'U2P s'est montrée réservée sur l'intérêt de cette corrélation. L'U2P a rappelé, en effet,



que la moitié des demandeurs d'emploi n'est pas indemnisée et a émis des doutes sur le fait que cette « contracyclicité » pourrait avoir un impact sur la capacité des entreprises à recruter.

En outre, l'U2P a souligné que la situation de l'emploi et des besoins en compétences varie beaucoup d'un territoire à l'autre et que, de ce fait, un dispositif national n'était pas forcément

le plus opportun. En revanche, pour favoriser le retour ou l'accès à l'emploi, l'U2P a invité à travailler sur les freins identifiés aujourd'hui tels que le logement ou la mobilité.

Les réunions bilatérales vont maintenant se poursuivre avant l'organisation, le 21 novembre, d'une réunion paritaire associant l'ensemble des partenaires sociaux, au cours de laquelle le Gouvernement prévoit d'annoncer ses arbitrages.

# LOBBYING

## → TRANSPARENCE DES PRIX : UN GROUPE DE TRAVAIL PARLEMENTAIRE EST MIS EN PLACE

Lors de ces deux rencontres avec le Président de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale, le Président de la CAPEB a sollicité le lancement d'une mission flash sur la transparence des prix afin de faire le jour sur les raisons objectives des augmentations de prix que subissent les entreprises depuis deux ans. Guillaume Kasbarian a tenu parole et vient de

mettre en place une mission de réflexion pour suivre l'inflation des prix dans la construction notamment.

Cette mission de réflexion est animée par les Députés Xavier Abertini (Marne – Groupe Horizon) et Aurélie Trouvé (Seine St Denis - France insoumise). De son côté, la DGCCRF a été saisie par le gouvernement pour procéder à



des investigations sur cette même thématique. Si vous êtes confrontés à des situations anormales et abusives, merci de nous les faire remonter pour que nous puissions les transmettre à la DGCCRF qui nous garantit l'anonymat dans le traitement de ces situations. À suivre donc !

## SOCIAL

### → UNE CAMPAGNE POUR ORIENTER LES JEUNES VERS LES MÉTIERS DE LA RÉNOVATION

Le CCCA-BTP et l'Ademe lancent une série vidéo intitulée « T'ES REFAIT » à compter du 31 octobre. Cette nouvelle série s'adresse aux 15/24 ans et vise à promouvoir auprès d'eux les métiers de la rénovation énergétique tout en les mettant en relation directe avec les organismes de formation.

30 épisodes sont programmés au cours desquels deux jeunes partent à la rencontre de professionnels du bâtiment, chefs d'entreprise bien sûr mais aussi formateurs et apprentis.

Le but de cette opération est d'orienter 50 000 nouveaux jeunes vers les métiers de la rénovation, qu'ils soient issus du système scolaire ou bien en reconversion professionnelle.



### → CHUTE DE HAUTEUR : L'OPPBTP ALERTE

Cet été, le nombre d'accident a fortement augmenté comparé à l'été dernier. Les accidents graves ou mortels liés à des chutes de hauteur a été multiplié par 4.

L'OPPBTP a donc lancé une alerte à son réseau pour prévenir ces risques de chute de hauteur. L'organisme rappelle à cette occasion tous les moyens disponibles pour les éviter. Et de citer l'exemple de la fixation d'une échelle dans une trémie ou encore celui d'une plateforme autocoinçante pour trémies d'ascenseur.

Il rappelle également que des aides existent pour faciliter l'achat par les chefs d'entreprise de matériel adapté. Ainsi, l'assurance maladie met à disposition des subventions TOP BTP réservées aux entreprises de moins de 50 salariés et pouvant atteindre jusqu'à 25 % pour un échafaudage MDS et même 50 % pour les autres matériels, et 70 % pour les formations (avec un plafond de 25 000 €).



L'OPPBTP rappelle tous les outils disponibles pour sensibiliser, informer, prévenir les entreprises et leurs salariés : un ouvrage « Prévenir les risques de chutes de hauteur: attention aux toitures en matériaux fragiles », une vidéo « Le risque de chute de hauteur dans le BTP, c'est quoi ? » et des fiches accidents (Chute de la plate-forme d'un ascenseur ; Défaillance d'une sous-lisse de garde-corps ; Rupture de l'ancrage d'une console ; Chute à travers une trémie non protégée) disponibles sur son site [preventionbtp.fr/documentation](http://preventionbtp.fr/documentation). L'IRIS-ST rappelle également les outils qu'il a développés : une collection de mémos sur le risque de chute de hauteur : <http://www.iris-st.org/memo-1-38-14.php>, des trames de documents pour la vérification d'échafaudage fixe et roulant, sans compter les partenariats que nous avons noués avec des partenaires qui proposent des solutions adaptées contre les risques de chute de hauteur, à l'instar de Layher, Dimos et Batiroc-protect.

## FORMATION

### → LE GUIDE DE PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE FRANCE COMPÉTENCES

France Compétences a publié un guide des métiers en émergence ou en évolution.

Parmi les 28 métiers qui font ainsi l'objet d'une fiche détaillée, on relèvera celui de couvreur, qui doit aujourd'hui intégrer les enjeux liés à l'écoconstruction et à la réduction de l'empreinte environnementale des bâtiments dans ses activités. Le métier de serrurier métallier se trouve aussi dans cette liste parce que les impératifs écologiques, la domotique, la transformation digitale et numérique se traduisent par des innovations dans les constructions métalliques.

On y trouve également le métier de plombier chauffagiste qui doit compléter ses compétences pour intégrer la haute performance énergétique, l'énergie solaire, le thermique, l'évolution des systèmes de réseaux de fluides, la domotique et la transformation numérique.

Le digital et la domotique au service du bâtiment intelligent motive par ailleurs l'émergence d'un nouveau métier : celui de technicien d'installation et de maintenance de systèmes énergétiques.

France Compétences intègre également dans sa liste de nouveaux métiers comme celui de diagnostiqueur de produits, matériaux et déchets issus des bâtiments, tout droit issu de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui impose une harmonisation des pratiques de diagnostic sur les bâtiments à réhabiliter ou à démolir, ainsi qu'une obligation de certification du diagnostiqueur.

Dans la même veine figure le préparateur en déconstruction, qui doit gérer toutes les opérations liées à la collecte, au tri et à la valorisation des déchets d'un chantier.

La liste de France Compétences contient également un technicien-chef de projet en rénovation énergétique qui répond aux objectifs de sobriété énergétique des bâtiments.

Les certifications relatives à ces métiers font l'objet d'une procédure simplifiée d'enregistrement au RNCP afin d'adapter rapidement l'offre de formation à l'évolution des besoins de notre société.





## CESE

La réunion du Groupe Artisanat et Professions Libérales a permis d'échanger sur le projet d'Avis de la Délégation aux Outre-Mer sur "la gestion de l'eau" dans les territoires ultramarins, qui a été soumis à la séance plénière du 25 octobre. Le groupe a également pris connaissance de la plateforme de consultation publique sur le thème de la sobriété des modes de vie (<https://sobriete.lecese.fr>) qui sera ouverte jusqu'au 11 novembre dans la perspective du projet d'avis « Quelles politiques pour favoriser l'évolution des modes de vie vers la sobriété » qui doit être examiné en plénière le 11 janvier.

## CONSEIL INTERRÉGIONAL

Pour la première fois, le Conseil interrégional a été décentralisé et s'est tenu mardi à Marseille. Il s'est ouvert sur un état des lieux de l'activité des entreprises et la problématique des hausses des prix, qu'il s'agisse des matériaux, de l'énergie ou des carburants. Un point a également été fait sur les négociations salariales régionales ainsi que sur les relations avec CMA France et les CMAR.

La réunion a par ailleurs permis d'évoquer le lobbying de la CAPEB concernant la mise en place de la REP PCMB et le programme OSCAR avec, en particulier, son volet relatif à l'expérimentation des Accompagnateurs des Pros, portée par la CAPEB.

Enfin, les premiers travaux du Plan de transformation CAP CAPEB et le financement des régions ont conclu la journée.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunissait jeudi et vendredi, tout d'abord pour faire un point sur CAP CAPEB, arrêter les dates définitives des JPC 2023 et décider du mode d'organisation des JPC 2024.

Il a décidé qu'en 2024, les JPC se tiendraient en province et l'AG à Paris. En 2023, les JPC seront organisées à Lille à partir du mardi 20 juin après-midi jusqu'au jeudi 22 au soir, la journée Partenaires se tenant le vendredi. Après un point financier et budgétaire, le Conseil a fait le tour des questions sociales (APNAB, négociations salariales, relations avec la FFB, retraites, AT/MP, CNAS) puis a examiné différents dossiers du FDR.



Le Conseil a par ailleurs fait un point sur la conjoncture, sur les travaux en cours avec le Gouvernement (Assises, Sobriété, décarbonation, Oscar) et les demandes portées par la CAPEB dans ces différents lieux de concertation.

Un projet de convention avec Qualitel était également à l'ordre du jour tout comme les actions de communication à venir et enfin, de nouveaux partenariats Béranger Développement ont été examinés.

## PRESSE



Le Président a réagi jeudi sur RTL aux annonces de la Première ministre pour aider les petites entreprises à payer leurs factures d'énergie ([réentendre ici cette interview à la minute 6.05](#)).

Il a été interviewé vendredi matin par Thomas Hugues pour son émission Smart Impact, magazine télé quotidien dédié à la transition écologique, sociale et sociétale de l'économie et à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

Jean-Christophe Repon s'y est exprimé sur le rôle clé des entreprises artisanales du bâtiment pour relever les défis de la transition énergétique, MaPrimeRénov' et le label RGE, le contexte inflationniste actuel et la façon dont les entreprises artisanales y font face.

Il a également souligné la capacité d'innovation du secteur de l'artisanat et mis en avant les actions de la CAPEB pour renforcer l'attractivité du bâtiment et, enfin, accélérer la féminisation de nos métiers.

## L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Nous proposons aussi d'aider les entreprises à financer l'installation de bornes IRVE et de panneaux photovoltaïques sur la toiture des ateliers pour leur permettre de recharger régulièrement et facilement ces nouveaux véhicules. Bref, ne mettons pas la charrue avant les bœufs et permettons aux entreprises de contribuer à la nécessaire préservation de la planète, qu'aucune d'entre elles ne nie, en leur donnant les moyens de satisfaire aux obligations des ZFE.

La CAPEB entend alerter tous les décideurs locaux à ce sujet car, en effet, les ZFE sont une possibilité accordée aux Collectivités locales de plus de 150 000 habitants par un décret d'application de la loi climat et résilience.

Nous avons conçu un livret d'accompagnement permettant à l'ensemble des responsables départementaux et régionaux de la CAPEB d'intervenir auprès de leurs Collectivités territoriales pour solliciter des aménagements de diverses natures qui permettront aux entreprises de continuer à travailler dans ces zones, le temps que l'offre de véhicule se développe.

[Ce livret est à votre disposition sur ARTUR.](#)

La première rencontre nationale des 43 métropoles appelées à mettre en place des zones à faible émission s'est déroulée ce 25 octobre sous l'égide du Ministre Christophe Béchu. Ce fut clairement une occasion manquée d'annoncer des mesures de bon sens pour nos entreprises.

